

BFC/LAB/FI/078		
Service émetteur :	LBM IHG	
Destinataires pour application :	LBM IHG	
Version N° 3	Date de diffusion : 08/06/2023	Date de révision : 28/04/2028

MANUEL DE PRELEVEMENT : EXIGENCES CONCERNANT LE STOCKAGE ET LE TRANSPORT DES ECHANTILLONS BIOLOGIQUES

1 - OBJET

Ce document définit les exigences concernant le stockage et le transport des échantillons biologiques avant examen au LBM IHG.

2 - DOCUMENTS DE REFERENCE ET/OU ASSOCIES

BFC/LAB/IHE/RA/068 Conditions d'acceptation des échantillons prélevés sur EDTA pour la réalisation d'examens d'Immuno Hématologie

Décret n°2002-660 du 30 avril 2002 relatif aux conditions de transmission des prélèvements biologiques aux LABM et modifiant le Décret n°76-1004 de novembre 1976

3 - DESCRIPTION

Le transport des échantillons doit respecter les exigences réglementaires.

En pratique pour les patients hospitalisés, les échantillons biologiques sont acheminés dans un emballage étanche laissant apparaître le nom et l'adresse du laboratoire destinataire, soit par les différentes navettes existantes au sein de ces établissements ou mandatées, soit par pneumatique.

Lorsque les échantillons biologiques sont adressés par un laboratoire et expédiés par transporteur, il est obligatoire d'insérer les échantillons au sein d'une boîte étanche, tapissée d'un matériau absorbant et l'ensemble placé dans un emballage extérieur résistant.
Cf décret n°2002-660 du 30 avril 2002.

En fonction du délai d'acheminement des échantillons biologiques, le laboratoire se réserve le droit de choisir la technique la plus appropriée ou de contacter le prescripteur.

Le délai de rendu de résultat est défini entre la réception des tubes et le résultat disponible.
Toutes les demandes d'examens et leurs échantillons biologiques sont réceptionnés 24h/24h et 7j/7j à l'exception des échantillons arrivant par la poste.

Pour tout envoi d'échantillons par la poste, tenir compte du fait que l'EFS BFC ne réceptionne pas de courrier le **week-end**.

➡ Pour les examens d'immuno-hématologie (IHE) sauf Kleihauer et agglutinines froides :

L'acheminement des échantillons doit permettre la réalisation des examens demandés au plus tard dans les 7 jours (sauf EDA 5 jours, EDC : 3 jours) après la date du prélèvement. La température d'acheminement des échantillons n'a pas d'impact sur le résultat rendu. Quelles que soient les conditions de transport, l'absence d'hémolyse à réception des échantillons est un critère d'acceptation.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
LACHAUME Véronique 28/04/2023	RATIE Vanessa (06/06/2023)	BRANGER Marine (08/06/2023)

➤ Pour le test de Kleihauer :

L'échantillon doit être conservé entre 2 et 8°C et transporté à température ambiante afin d'être réalisé dans les 48 heures qui suivent le prélèvement.

➤ Pour la recherche d'agglutinines froides :

L'échantillon ne doit pas être mis au froid, le transporter à température ambiante.

➤ Pour les examens d'immunogénétique (IG) :

L'acheminement des échantillons doit se faire de préférence à température ambiante et doit permettre la réalisation des examens demandés au plus tard dans les 7 jours après la date du prélèvement.

En cas d'urgence, les échantillons doivent être acheminés immédiatement, la notion d'urgence ainsi que les renseignements cliniques devant être précisés sur la demande d'examens.